

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 2 juillet 2024 à 20h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

L'inauguration de la garderie sera samedi le 21 septembre 2024

2024-07-065

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Charles Martin et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2024
- 5 - LÉGISLATION
- 6 - VOIRIE
 - 6.1 - Devancer le 50km sur le 7e rang / Principale et autres demandes
 - 6.2 - Fauchage bord de chemin - correction de la résolution 2024-04-044
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
 - 7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
 - 7.2 - Rapport des comités municipaux
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2024-07-066

3.1 - Séance ordinaire du 4 juin 2024

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Charles Martin, appuyé par Sylvain Plante et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2024 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2024-07-067

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 juin 2024

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 2 juillet 2024;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 3 du mois de juillet 2024

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

6 - VOIRIE

2024-07-068

6.1 - Devancer le 50km sur le 7e rang / Principale et autres demandes

Il est proposé par: Sarah Pelletier
Et appuyé par: Nathalie Leblanc
QUE la municipalité de Sainte-Séraphine demande au ministère des Transports de modifier la signalisation à l'entrée du village sur le 7e rang de Sainte-Séraphine.

* De reculer la pancarte de 50km à l'entrée du village;

* D'installer une pancarte de traverse de tracteur;

ADOPTÉE

2024-07-069

6.2 - Fauchage bord de chemin - correction de la résolution 2024-04-044

ATTENDU QUE la résolution adopté en avril était pour le bras télescopique seulement;
ATTENDU QUE la municipalité désire faire l'emprise du chemin ainsi que les bords de fossé;

Il est proposé par: Sylvain Plante
Et appuyé par: Alexandre Talbot

QUE l'entreprise Bailey soit cancelé et l'entreprise Vichy Marcotte inc. soit choisis pour faire les travaux. Un taux de 228\$ du kilomètre plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il a été question ...

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or:

Rien à signaler

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 15 et terminée à 20 h 42.

2024-07-070

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 42, il est proposé par Sylvain Plante et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière